

COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 mars 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2015, à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Mme Florence Guirlin, Mrs Cyrille Godinot et Daniel Vergnaud excusés.

Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le Conseil étudie l'ordre du jour.

I- BUDGET PRINCIPAL

1°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le conseil prend connaissance du compte administratif général qui montre pour l'année 2014 :

- en Fonctionnement : un excédent de 82 588,79 €
- en Investissement : un déficit de 24 523,18 €

2°/ AFFECTATION DU RESULTAT

L'excédent de fonctionnement sera réparti au budget primitif 2015 comme suit :

- 32 524,00 € en recettes d'investissement pour couvrir le déficit de 24 523,18 € et 8 000,00 € de dépenses reportées.
- 50 064,00 € en excédent de fonctionnement

3°/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

1- Taxes Locales Monsieur le Maire rappelle la proposition établie par la communauté de communes du Clunisois pour l'élaboration d'un pacte de solidarité avec les communes membres de la CC afin de compenser la prise en charge par les communes de la contribution incendie et les diminutions de dotations. Dans ce cadre, il propose au conseil de voter une diminution de 2% des taux des taxes locales. La CC appliquera une augmentation de ses taux, en vue d'obtenir une dotation de fonctionnement bonifiée.

Considérant la notification des bases d'imposition établies pour l'année 2015, le conseil décide de diminuer les taux à appliquer pour l'année 2015, comme suit :

TH 7,25 % ; TFB 9,28 % ; TFNB 29,89 %.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec la communauté de communes du clunisois pour mise en place du pacte de solidarité.

2- Vote des subventions attribuées La délibération fixant les subventions à verser aux associations sera affichée en mairie.

3- Vote du budget primitif Monsieur le Maire donne lecture de ses propositions pour l'année 2015, et le conseil à l'unanimité vote le budget primitif qui s'équilibre :

- en Fonctionnement à 194 983 €
- en Investissement à 91 424 €

les dépenses d'investissement concernent le renouvellement du matériel informatique, le remplacement des poteaux incendie, et le projet d'amélioration thermique du bâtiment mairie - salle communale.

Il est rappelé que les dépenses relatives au réseau électrique sont inscrites en section de fonctionnement. Pour l'année 2015, le conseil décide de faire procéder au remplacement des lampes des hameaux de Vivier et Nouville avec une participation du SYDESL à la dépense de 50 % du coût des travaux.

La participation pour dissimulation des réseaux télécommunication au bourg de Blanot réalisée en 2012, sera échelonnée sur 3 ans soit 1945 € pour l'année 2015.

II SERVICE ASSAINISSEMENT

1°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil vote le compte administratif qui constate les résultats suivants :

- En fonctionnement : un excédent de 9 970,45 €
- En Investissement : un déficit de 18 872,61 €. Compte-tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes dans le cadre des travaux de lagunage, le résultat définitif est un déficit de 7 451,61 €.

2°/ AFFECTATION DU RESULTAT

L'excédent de fonctionnement sera réparti en recettes d'investissement pour 7 452,00 € et en excédent de fonctionnement pour 2 518,00 €.

3°/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Après avoir étudié les propositions établies par Monsieur le Maire, le conseil à l'unanimité vote le budget primitif pour l'année 2015 qui s'équilibre :

-- en Fonctionnement à 21 377,00 €

-- en Investissement à 245 009,00 €

Les travaux concernent la mise en séparatif du réseau d'assainissement au bourg de Blanot qui seront financés par des subventions du conseil départemental, de l'agence de l'eau et l'attribution d'une enveloppe parlementaire.

Une réunion d'information est prévue le jeudi 30 avril à 18 h 30 avec la participation du bureau d'études, afin de répondre aux questions techniques éventuelles.

III- DISTRACTION D'UNE PARCELLE COMMUNALE de la Forêt communale soumise au régime forestier et soumission d'une parcelle

Après avoir délibéré, afin d'étendre l'aire de dépôt communal, le conseil à l'unanimité sollicite auprès de l'Office national des Forêts :

1- la distraction du régime forestier de la parcelle communale cadastrée E 55

2- la soumission au régime forestier de la parcelle communale cadastrée E 106

IV- AVENANT AU BAIL DE LOCATION DE LA MAISON DU BOURG

Le conseil autorise la maire à établir un avenant au bail de location de la maison du bourg qui modifie l'article « Révision » comme suit : Chaque année la redevance sera augmentée en fonction de la variation de l'indice de référence connu à la date anniversaire de la signature du contrat de location, à savoir l'indice du 3^{ème} trimestre.

V- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS et des REUNIONS DE SYNDICATS

1- Commission des chemins Une réunion sera organisée prochainement pour faire le point sur les travaux programmés à réaliser et faire le planning des priorités.

2-Commission logement Cette commission se réunira afin de faire un bilan sur les logements communaux

3-Commission Tourisme La visite des grottes débutera le week-end de pentecôte, les 23 – 24 – 25 mai de 12 h à 19 h. Le Conseil autorise le Maire à établir les contrats pour les guides et aide-guides qui seront employés au cours de la saison. La signalisation donnant des informations sur le village sera mise en place « aux bâchasses ».

4- CCAS le bureau du CCAS s'est réuni pour voter le compte administratif 2014 qui montre un excédent de fonctionnement de 723,39 €. Le budget Primitif 2015 s'équilibre à 1 800 €. Il est rappelé que les aides aux repas de cantine sont versées directement aux familles par le budget du CCAS depuis la rentrée 2014. L'animation « concours de gâteaux » a permis une participation intergénérationnelle de la population. 16 gâteaux ont été confectionnés. Cette animation sera très certainement reconduite en 2016.

5-SIRTOM La dernière réunion concernait le vote du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015. Le SIRTOM devra se prononcer sur l'adhésion au SMET 71 (syndicat situé à Chagny qui pratique la méthanisation) ou au SYTREVAL (syndicat situé à Villefranche sur Saône qui pratique l'incinération).

6- PAYS SUD BOURGOGNE Une modification des statuts a été votée lors de l'Assemblée Générale.

VI - QUESTIONS DIVERSES

1/ Arrêt de travail de l'employé communal Deux propositions sont faites pour les travaux d'entretien urgents : faire intervenir une entreprise ou faire un contrat de durée limitée.